

## Éditorial

### Refaire de l'Éducation une priorité !

L'Éducation en danger : ces quelques mots résument le constat d'une situation qui se dégrade chaque année. Classes surchargées, moyens insuffisants, postes non pourvus, précarisation des personnels, remise en cause de la liberté pédagogique, expérimentation débridée, renoncement à un projet éducatif ambitieux... Triste ritournelle de rentrée, à laquelle le SNES-FSU refuse cependant de se résigner. Les deux années écoulées rendaient indispensable de tout mettre en œuvre pour des conditions d'enseignement et d'étude plus dignes, pour lutter sans délai contre les inégalités qui continuent de se creuser. Pourtant, malgré les revendications et propositions portées haut et fort par le SNES-FSU, aucune amélioration ne s'annonce pour cette dernière rentrée du quinquennat, au bilan désastreux pour l'École, et plus largement pour les Services publics.

Agir pour inscrire les revendications et attentes des personnels dans le débat public de cette année électorale est un impératif. Le SNES-FSU appelle toutes et tous à se faire entendre dans les mobilisations à venir : pour l'abandon des réformes libérales et délétères, pour l'Éducation, pour nos salaires, pour nos retraites, pour l'emploi, pour des services publics renforcés, pour un budget 2022 enfin à la hauteur de nos exigences et des besoins de toutes et tous.

Marie Chardonnet, Maud Ruelle-Personnaz et Antoine Tardy,  
co-secrétaires généraux du SNES-FSU Versailles

### De la colère à l'action sous différentes formes

Jeudi 23 septembre, des collègues de toute l'académie étaient en grève pour exiger un plan d'urgence pour l'Éducation. Dans les lycées, les personnels sont aussi dans l'action depuis plusieurs jours pour mettre en échec le projet local d'évaluation, dernier avatar du Bac Blanquer, potentiel carcan sur la liberté pédagogique des enseignants. Des vies scolaires sont particulièrement sous tension depuis la rentrée.

Toutes ces actions de rentrée traduisent la colère, l'amertume et l'agacement après 5 années très difficiles pour les personnels, confrontés à une avalanche de mesures qui ont dénaturé leur métiers et affaibli le Service public d'Éducation.



**En supplément à cette publication :  
notre 4 pages spécial stages syndicaux.**



**Vous y trouverez  
forcément un sujet  
qui vous concerne.**

**Pensez à l'afficher  
en salle des  
professeurs !**

## SOMMAIRE

p. 1 : Édito

p. 2-3 : Rentrée 2021 - Echo des départements

p. 4 : Toujours mobilisés pour la revalorisation

p.5-6 : Mémo carrières

Pages spéciales : 4 pages formation syndicale

# Rentrée 2021 - Echo des départements

## Nouveau collège de Mantes-la-Jolie : quand expérimentation rime avec déréglementation

Figure de proue de l'ambition du Président du Conseil départemental des Yvelines, Pierre Bédier, d'investir le champ éducatif, le « Nouveau collège » de Mantes-la-Jolie (fusion des collèges Chénier et Cézanne) a ouvert ses portes le 2 septembre dernier. Ce qui ne signifie pas que les élèves ont, comme tous les collégiens de métropole, commencé leurs cours à cette date. Les personnels de ce collège « innovant », sorti tout droit des propositions du chef d'entreprise et « pédagogue » Jérôme Saltet, ont découvert que leurs élèves ne reprendraient les cours que mi-septembre, puisque les premiers jours ont été consacrés, entre autres, à construire l'identité, le logo et le slogan des maisons référentes du collège, à la manière d'Harry Potter. Au motif que cela allait améliorer le climat scolaire. Faut-il comprendre que perdre quasiment deux semaines de cours n'est pas si grave pour les collégiens du Val Fourré ? Que la réalisation du programme est secondaire dans ce collège classé Éducation prioritaire ?

Véritable cheval de Troie de la déréglementation au sein de l'ÉPN (alors même que la DSDEN avait certifié le maintien du cadrage national pour la rentrée 2021), ce qui se passe à Mantes-la-Jolie préfigure les transformations de notre métier, si nous ne combattons pas ces expérimentations qui détermineront nos pratiques pédagogiques : salles sans table pour travailler quasi exclusivement l'oral, mobilier inadapté aux apprentissages des élèves, absence de salle de permanence...

Si les personnels ont alerté depuis plus de deux ans sur les problèmes que posait la structure bâimentaire et architecturale (pas assez de salles pour accueillir l'ensemble des classes), le CD tente pourtant de promouvoir ce collège qui n'est toujours pas baptisé.



Exemple de salle sans table

Une « Directrice pédagogique du territoire apprenant » (sic) dispose d'un bureau au sein de l'établissement et s'immisce dans la vie du collège (ainsi, elle envisage d'ouvrir le collège au public plusieurs fois dans l'année le samedi, sans s'enquérir de la présence des personnels hors temps de service, ou demande la progression pédagogique annuelle des enseignants) sans que personne ne sache pour qui travaille cette personne et sous quel statut.

Au-delà des conséquences immédiates et concrètes pour les personnels et les élèves, difficile de ne pas s'interroger sur l'implantation géographique de ces « collèges innovants ». Si ces expérimentations sont si bénéfiques pour les élèves, pourquoi les cantonner aux seuls territoires de l'Éducation prioritaire ? À quand la construction d'un collège innovant à Versailles M. Bédier ? Auriez-vous peur de la réaction hostile des familles et des élus locaux ?

*Fabien Le Duigou et Delphine Romagny*

## La rentrée dans le 91 : une mission impossible ?!

La rentrée 2021 dans l'Essonne, c'est un peu comme un mauvais remake d'un premier film pas très bon. Hausse importante des effectifs (+ 2 566 élèves) et, comme chaque année, des moyens alloués plus qu'insuffisants. Sans parler de la crise sanitaire qui jette un voile sombre sur notre École en accroissant les inégalités. On attend d'une bonne politique éducative moins de cinéma, moins d'in vraisemblance, moins d'absurdité, moins de souffrance... On peut toujours attendre.

En 2020-2021 de nombreuses audiences ont été accordées à des établissements non seulement inquiets des moyens étriqués qu'on leur donnait, mais aussi indignés des choix cornéliens qu'on leur imposait de faire. Ces choix, pédagogiques, ne sont en réalité que des traductions locales de choix, politiques, opérés en haut lieu, que chaque maillon de la chaîne décisionnaire refuse ensuite d'assumer. Et c'est finalement sur les équipes des collèges et lycées que repose cette responsabilité. Du Ministère aux établissements, il y a pourtant tout un monde, il y a d'autres acteurs du désœuvrement qui choisissent de renvoyer la patate chaude aux acteurs du terrain en faisant peser sur eux une responsabilité qu'à aucun moment ils



Le SNES, pour agir ensemble





# Rentrée 2021 - Echo des départements

ne devraient porter. Et c'est maintenant, en septembre, qu'on paie les pots cassés en accueillant des effectifs pléthoriques, sans aménagements ni renfort éducatif suffisant.

Cette politique d'austérité est un choix, et cache en réalité une politique du tri. Alors que les AESH, baladées et maltraitées, manquent quasiment partout ; alors que partout, les dotations en AED sont bien maigres au regard de la pression démographique et des contraintes du terrain ; alors que les CPE sont trop peu nombreux dans la plupart des établissements ; alors qu'ici et là on débat pour savoir quelles options ou quels dispositifs il faut abandonner ; à Palaiseau, on finance un magnifique lycée d'excellence pour le plateau de Saclay. Si c'est bien un choix de nos dirigeants, mobilisons-nous et choisissons de ne pas plier sous le poids de cette politique élitiste.

*Yelena Susic et Patrice Allio*

## Dans le Val-d'Oise, les années passent... mais les rentrées se ressemblent

Cette année encore les conditions de rentrée sont insatisfaisantes. Les classes à 30 élèves en collège sont devenues « la norme » pour l'Administration allant même jusqu'à 31 !!! Les établissements en Éducation prioritaire sont aussi logés à la même enseigne.

Des collèges se sont mis en grève dès la semaine de la rentrée pour dénoncer les moyens insuffisants comme au collège Saint-Exupéry de Villiers-le-Bel. La situation dans les lycées n'est guère favorable non plus. Ainsi, les personnels du lycée Romain Rolland de Goussainville étaient en grève pour dénoncer les manques de moyens et de personnels.

Les personnels de vie scolaire sont également en nombre insuffisant, l'évolution de la dotation pour cette année scolaire est bien loin de couvrir les besoins de notre département. Les



*Mobilisation au collège Marcel Pagnol de Saint-Ouen l'Aumône*

personnels du collège Marcel Pagnol de Saint-Ouen-l'Aumône étaient en grève pour dénoncer ce manque criant de personnels.

Manque de moyens, dotation en heures postes insuffisante, personnels de vie scolaire, administratif ou médical en nombre insuffisant, enseignants non remplacés ou postes non pourvus, effectifs d'élèves sous-estimés en janvier alors que bien plus d'élèves sont présents à la rentrée, ce qui entraîne des ouvertures de classes après la rentrée avec tous les impacts que cela engendre... **Il est temps que l'Administration se rende compte des difficultés de notre département qui connaît depuis des années une très forte croissance de ses effectifs scolaires. Des moyens supplémentaires doivent être donnés afin de nous permettre d'exercer nos métiers dans de bonnes conditions et ainsi favoriser la réussite de nos élèves.**

*Christophe Lucas et Dominique Oudot*

## Rentrée dans les Hauts-de-Seine : manque d'infirmières, sureffectifs dans les classes et conséquences néfastes de la réforme du lycée

Cette année, de nombreux postes d'infirmières ne sont pas pourvus. Au lycée Monod de Clamart, le poste n'est pas pourvu depuis mars 2020, malgré la mobilisation des collègues.

Dans d'autres établissements, comme le lycée Richelieu de Rueil ou le collège Blériot de Levallois-Perret, les infirmières ne sont pas remplacées depuis la rentrée.

## Explosion des effectifs dans les classes : l'exemple des collèges

Comme le laissait présager la préparation de la rentrée, les classes sont surchargées, puisque les moyens alloués ne sont toujours pas à la hauteur de la croissance démographique. Dans les collèges, les classes de 30 deviennent la norme. Dans plusieurs, comme le collège Marie Curie de Sceaux, on atteint même les 31 élèves en 6<sup>ème</sup> !

La reprise de moyens dans l'Éducation prioritaire a obligé les collègues à arbitrer entre maintien de classes à effectifs réduits et dispositifs d'aide aux élèves en difficultés, ce qui entraîne de fait des conditions d'encadrement inacceptables.

## Réforme du lycée : bientôt les 3 x 8 ?

Conséquence de la réforme du lycée (explosion du groupe classe, nécessité d'aligner les groupes de spécialités), les emplois du temps, des élèves comme des professeurs se dégradent encore cette année. Dans certains lycées, les cours se prolongent jusqu'à 19h20 (Lycée Richelieu de Rueil), voire 20h au lycée Renoir d'Asnières. Cela pénalise fortement les options, placées en « horaires périphériques ». On est loin de la simplification du lycée annoncée par le Ministre !

*Laurène Thibault, Marian Petitfils et Geneviève Royer*

# Toujours mobilisés pour la revalorisation

## Salaires : toujours rien d'historique !

Avec les annonces de septembre 2021, Jean-Michel Blanquer est toujours très loin de répondre au déclassé salarial subi par nos professions. Le dégel du point d'indice n'est toujours pas au programme. Et la prime d'attractivité, principale annonce, présentée de manière mensongère, reste très insuffisante !

L'enveloppe affichée (700 millions), artificiellement gonflée, prend toujours en compte des mesures actées par ailleurs pour l'ensemble de la Fonction publique et des mesures catégorielles. La prime d'attractivité ne représente en réalité que 245 millions d'euros pour 2022, où elle sera versée à partir de février. Ce montant

insuffisant est un nouvel affront à la Profession !

Le scénario retenu par le ministère, réservé aux échelons 2 à 9, exclut toujours 42 % des personnels. Et les sommes annoncées (de 28,50 € à 57 € nets mensuels pour les échelons 2 et 3) sont loin de couvrir l'inflation et les pertes salariales subies.



Ce n'est pas la revalorisation d'ampleur que porte le SNES-FSU : une revalorisation sans contrepartie, qui passe par le dégel et le rattrapage du point d'indice.

Même s'il n'est plus question de « contreparties », les suites du Grenelle tout comme les annonces du candidat président vont dans le sens d'une profonde et inquiétante transformation de nos métiers passant par un recours à la contractualisation et à la déréglementation.

Le SNES-FSU appelle les personnels à préparer les suites de la journée d'action pour l'Éducation du 23 septembre, en se mobilisant dès le 5 octobre, journée d'action interprofessionnelle pour nos salaires, pour nos retraites et pour l'emploi.

## AESH : obtenir de véritables avancées !

Ce sont les mobilisations des AESH de l'an dernier, impulsées et soutenues par le SNES-FSU, qui ont contraint le ministère à concéder enfin des avancées (grille à avancement automatique notamment).

Mais la revalorisation salariale reste très insuffisante :

- le premier niveau de la grille (indice majoré 335) est scandaleusement bas ! Il sera probablement au-dessous du niveau du SMIC dès le 1er janvier 2022.

- la grille indiciaire est telle qu'en l'absence d'augmentation de la valeur du point d'indice, les changements d'échelon seront annulés par l'inflation.

La revendication d'un corps de fonctionnaires et d'une amélioration significative des conditions de travail, notamment par l'abandon des PIAL, reste pleinement d'actualité.

Le SNES-FSU informe les AESH sur leurs droits et agit pour l'amélioration

de leurs conditions d'emploi. Il appelle la Profession à se mobiliser à leurs côtés le 19 octobre, pour obtenir de véritables avancées.

*Maud Ruelle-Personnaz*



**Renforçons le syndicat, notre outil de défense collective !  
SYNDIQUÉZ-VOUS, ADHÉREZ et FAITES ADHÉRER au SNES-FSU.**

**snes**  
fsu **Versailles**

Tél. : 01.41.24.80.56  
Mail : s3ver@snes.edu  
Site : versailles.snes.edu  
Twitter / Facebook : @SNESVersailles



Mises en place au 01/09/2017, les nouvelles carrières suscitent encore bien des questions. Vous trouverez dans ce mémo les réponses aux questions les plus courantes, pour y voir clair sur l'ensemble de la carrière.

## ♦ L'AVANCEMENT D'ÉCHELON : LE MÊME RYTHME POUR TOUS... OU PRESQUE !

On change d'échelon (donc d'indice de rémunération) au terme d'une durée déterminée, qui varie pour chaque échelon. Les trois rythmes (grand choix, choix, ancienneté) ont été supprimés. Mais pour les passages aux 7<sup>ème</sup> et 9<sup>ème</sup> échelons, 30 % de collègues bénéficient d'une accélération de carrière (décidée suite au rendez-vous de carrière).

*Rythmes d'avancement dans les nouvelles carrières (agrégés, certifiés, CPE, PsyEN)*

Échelon	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Durée de séjour dans l'échelon	1 an	1 an	2 ans	2 ans	2,5 ans	2 ou 3 ans*	3 ans	2,5 ou 3,5 ans*	4 ans	4 ans	

\*Réduction d'un an pour 30 % des promouvables.

## ♦ CLASSE NORMALE, HORS-CLASSE... CLASSE EXCEPTIONNELLE ?

L'accès à la hors-classe est désormais prévu pour tous, sur une carrière complète. D'ici 2023, l'objectif est que 10 % de l'effectif d'un corps soit à la classe exceptionnelle.

Les nouvelles carrières, malgré des insuffisances, permettent une translation vers le haut des rémunérations.

## ♦ RENDEZ-VOUS DE CARRIÈRE : QUAND ? QUELS EFFETS SUR LA CARRIÈRE ?

- ⇒ Pour la promotion au 7<sup>ème</sup> échelon : durant l'année scolaire où l'on atteint 1 an au 6<sup>ème</sup> échelon ;
- ⇒ Pour la promotion au 9<sup>ème</sup> échelon : durant l'année scolaire où l'on atteint 18 mois dans le 8<sup>ème</sup> échelon ;
- ⇒ Pour le passage à la hors-classe : durant l'année scolaire où l'on atteint 1 an dans le 9<sup>ème</sup> échelon.

Les effets de l'évaluation sur l'ensemble de la carrière sont bien moindres qu'auparavant ! Ils peuvent permettre un avancement accéléré au 7<sup>ème</sup> et au 9<sup>ème</sup> échelon et une promotion plus ou moins précoce à la hors-classe. **Aucun avis n'empêche l'accès à la hors-classe.**

## ♦ LES ÉTAPES DE L'ÉVALUATION... ET DE LA CONTESTATION !

- ⇒ La double évaluation (corps d'inspection et chef d'établissement) donne lieu à un **compte-rendu d'évaluation, qui peut faire l'objet d'observations écrites de l'intéressé dans un délai de quinze jours. Il ne s'agit pas d'un recours !**
- ⇒ L'évaluation de la valeur professionnelle par la Rectrice (certifiés) ou le Ministre (agrégés) donne lieu à une **appréciation finale** (*À consolider - Satisfaisant - Très satisfaisant - Excellent*), sur laquelle **un recours peut être déposé.**



### ***ATTENTION, RECOURS EN PLUSIEURS TEMPS !***

- **Appel auprès de la Rectrice ou du Ministre** : dans les 30 jours suivant la notification de l'avis ;
- **Possibilité de réponse de la Rectrice ou du Ministre** : dans les 30 jours suivant le recours ;
- **Saisine de la CAP compétente** : dans les 30 jours suivant le refus ou dans les 60 jours suivant le premier recours en l'absence de réponse.

Ayez le bon réflexe !

Saisissez-vous de cette possibilité de recours individuel ! Le SNES-FSU vous accompagnera dans vos démarches.

Le SNES-FSU continue à revendiquer la totale déconnexion de l'évaluation et de l'avancement.

Retrouvez nos conseils et informations sur notre site internet [versailles.snes.edu](http://versailles.snes.edu) rubrique « Carrière ».



## **Le Rectorat de Versailles, toujours premier de la classe pour mettre en œuvre les principes de la loi Fonction publique : opacité, absence d'information !**

Déjà libérée de tout contrôle paritaire avec la fin des CAP de promotion, l'Administration se dispense aussi de communiquer envers les personnels promouvables et promus, ne remplissant donc pas son obligation d'information. Le Rectorat s'est contenté d'afficher une liste de promus à la hors classe et à la classe exceptionnelle sur iProf (rubrique « Les services »), sans même en informer les collègues concernés ! Ce qui n'empêche pas une communication désormais omniprésente sur une gestion prétendument moderne des Ressources humaines. Une bien cynique vision de la gestion des personnels ! Sans parler du dialogue social, auquel l'Administration continue de se prétendre attachée !

Ne restez pas isolé, informez-vous auprès du SNES-FSU.



## ♦ LA HORS-CLASSE : POUR TOUS !

- Débuté statutaire pour tous, une fois tous les échelons de la classe normale parcourus.
- Examen automatique à partir de 2 ans dans le 9<sup>ème</sup> échelon.
- Barème national ; contingent de promus fixé annuellement.
- Opposition possible de la Rectrice à la promotion d'un collègue (annuelle et obligatoirement motivée).

### LA PRIME À L'ANCIENNETÉ

L'avis recteur ou ministre ne peut jamais constituer un barrage à la promotion à la hors-classe. C'est prioritairement l'ancienneté d'échelon qui détermine la possibilité de l'accès à la hors-classe.

CONSEQUENCE : les collègues sont promus entre la 1<sup>ère</sup> année au 10<sup>ème</sup> échelon et la 3<sup>ème</sup> année au 11<sup>ème</sup> échelon, quel que soit l'avis Rectrice (la condition étant qu'il n'y ait pas d'opposition).

## ♦ LA CLASSE EXCEPTIONNELLE : UNE VOIE TROP ÉTROITE ET INÉGALITAIRE

Ce troisième grade ouvre l'accès à des niveaux de rémunération inatteignables auparavant (hors-échelle A pour les certifiés et assimilés ; hors-échelle B pour les agrégés). Deux voies permettent d'y prétendre :

- ⇒ 80 % des candidats promus le sont au titre de certaines missions spécifiques (1<sup>er</sup> vivier) : service en Éducation prioritaire, affectation dans le supérieur (hors BTS), missions de formation académique, tutorat de stagiaire, DCIO, DDFPT... Il faut huit années de service de ce type pour voir son dossier examiné. Il n'est désormais plus nécessaire de faire acte de candidature sur iProf mais il faut vérifier ce qui a été pris en compte par l'Administration et ne pas hésiter à signaler tout oubli ou désaccord pendant la campagne de vérification.
- ⇒ Les collègues ayant atteint le dernier échelon de la hors-classe certifié ou le dernier chevron de la hors-classe agrégé constituent le second vivier : 20 % maximum des candidats promus appartiennent à ce second vivier, pour lequel il n'est pas non plus nécessaire de faire acte de candidature (examen automatique).

### UN BARÈME À REVOIR



L'avis Rectrice (*Insatisfaisant, Satisfaisant, Très satisfaisant, Excellent*) est prépondérant. Il se fonde sur les appréciations littérales formulées par les évaluateurs primaires (chef d'établissement et corps d'inspection).

Contingents insuffisants et modalités de promotion inadaptées : beaucoup de collègues restent exclus de ce grade, ce que le SNES-FSU dénonce !

Depuis 2017, les élus SNES-FSU ont agi pour obtenir la promotion des collègues les plus avancés dans la carrière, et permettre d'assurer la rotation dans l'accès à la classe exceptionnelle. Le SNES-FSU revendique un barème privilégiant l'ancienneté, la modification de la base de calcul des contingents de promotions et l'abolition de la clef de répartition des promotion entre les deux voies.

L'exemple de la hors-classe, désormais accessible à tous, a montré que ce combat syndical pouvait porter ses fruits.

## ♦ LOI FONCTION PUBLIQUE : FIN DES CAP DE PROMOTIONS !

La loi Fonction publique votée en juillet 2019 a retiré aux commissions paritaires leurs compétences sur l'avancement et les promotions depuis 2021, comme pour les opérations de mutation en 2020. Dans ce contexte, le SNES-FSU continue à informer et conseiller les collègues comme il l'a toujours fait. Il œuvre pour contraindre l'Administration à plus de transparence sur les décisions prises - une lourde tâche dans l'académie de Versailles ! - et défend un traitement équitable des collègues, en étant à leurs côtés dans les nouvelles voies de recours.

### POUR CONNAÎTRE VOS DROITS

- ⇒ Avancement d'échelon, évaluation, hors-classe, classe exceptionnelle, reclassement : dans la rubrique *Ma carrière > Évaluation, avancement et rémunération* de notre site national [snes.edu](https://snes.edu), vous trouverez des dossiers complets sur chacun de ces sujets.
- ⇒ Consultez aussi régulièrement notre site [versailles.snes.edu](https://versailles.snes.edu) pour ne manquer aucune information importante concernant la carrière.
- ⇒ Participez aux **stages et réunions** organisés par la section académique !



Pour toutes les questions concernant votre carrière, n'hésitez pas à nous contacter !  
**s3ver@snes.edu - 01 41 24 80 56**

# SNES Versailles SPÉCIAL STAGES SYNDICAUX 2021-2022

Pages spéciales du SNES Versailles n°1 de septembre 2021

## Ensemble, avec le SNES-FSU, s'informer, se former, débattre et agir !

**La formation syndicale :**  
**un outil essentiel pour la Profession et un droit à faire vivre !**

« Le stage m'a permis de récupérer des informations précieuses que je ne parvenais pas à trouver. Après la présentation, tout s'est éclairé ! J'ai apprécié la précision et la pertinence de la présentation générale mais aussi l'écoute des intervenants et leur capacité à répondre de manière très individualisée à toutes nos questions. » Ces paroles d'une collègue qui a participé à un stage syndical de notre académie résument en quelques mots tout l'intérêt d'une participation aux stages de formation syndicale organisés par le SNES-FSU.

Droits des personnels, carrière, réformes du système éducatif, faire face au néo-management dans son établissement, agir en Conseil d'Administration, TZR, entrée dans le métier... cette année encore, les sujets de réflexion et d'action ne vont pas manquer, d'autant plus que les annonces gouvernementales montrent toute leur cohérence : un affaiblissement du Service public d'Éducation et une remise en cause des droits des personnels, qu'il faudra continuer de combattre avec détermination.

Participer à un stage syndical du SNES-FSU, c'est donc prendre le temps de s'informer sur des questions d'actualité, en bénéficiant de l'expertise du SNES-FSU sur de nombreux thèmes. C'est aussi avoir la possibilité de mener une réflexion entre collègues, loin des injonctions et des pressions hiérarchiques. C'est donc, en définitive, se donner les moyens de reprendre la main sur son métier !

**La participation à ces stages est un droit :** chaque fonctionnaire enseignant dispose d'un droit à 12 jours par an pour congés de formation syndicale avec traitement intégral.

**Participer à ces stages c'est se donner les moyens d'agir !  
N'hésitez plus, inscrivez-vous !**

*Marie Chardonnet, Maud Ruelle-Personnaz et Antoine Tardy,  
co-secrétaires généraux du SNES-FSU Versailles*



### Stage académique « Évaluation des élèves, évaluation des équipes : outils de management des réformes Blanquer ! », le mardi 16 novembre à Arcueil

Le stage est consacré de manière globale à l'évaluation en lycée. Les réformes initiales de Blanquer et les réajustements récents que ce dernier a imposés ont rendu cette question totalement d'actualité. En analysant ces réformes, le stage montrera que cette philosophie imprègne les nouveaux principes d'évaluation des élèves mais aussi des établissements et des personnels.

En présence de Claire Guéville, militante du SNES-FSU national.

**Mardi 16 novembre de 9h30 à 16h30  
à la section académique à Arcueil**

#### SOMMAIRE :

- p.I : Éditorial et stage académique « La question de l'évaluation en lycée »
- p.II et III : Programme et calendrier des stages
- p.IV : Modalités d'inscription aux stages

### Stages « Droits des personnels »

*Ces stages visent à répondre aux questions que se posent nos jeunes collègues dans les premières années d'exercice du métier, mais s'adressent aussi à tous ceux qui veulent défendre et faire vivre ces droits !*

- ⇒ **Droits et obligations des fonctionnaires** : textes statutaires, obligations de service...
- ⇒ **Rémunération** : salaire (lire sa feuille de paye), indemnités, heures supplémentaires...
- ⇒ **Suivre sa carrière** : notation, avancement, promotion, temps partiel...
- ⇒ Le rôle des commissions paritaires.
- ⇒ Les prérogatives des équipes pédagogiques.
- ⇒ Faire face à l'autoritarisme d'un chef d'établissement.

#### YVELINES

- **Judi 25 novembre** au collège Catherine de Vivonne de Rambouillet de 9h30 à 16h30

#### ESSONNE

- **Judi 9 décembre**, lieu à confirmer - informations à venir sur notre site

#### HAUTS-DE-SEINE

- **Judi 17 février 2022** à la section académique d'Arcueil de 9h30 à 16h30

#### VAL-D'OISE

- **Judi 9 décembre** au lycée Camille Saint-Saëns de Deuil la Barre de 9h30 à 16h30

### Stages « Agir en CA »

*Ces stages s'adressent à tous les collègues soucieux de développer l'activité syndicale dans leur collège ou leur lycée. Informations sur les textes réglementaires et échanges d'expériences permettront d'ancrer ce stage dans la réalité de nos établissements et d'ouvrir ensemble des perspectives d'action.*

- ⇒ Quelles sont les prérogatives d'un Conseil d'Administration dans la gestion d'un établissement scolaire ?
- ⇒ Quelles sont les compétences d'un CA dans le cadre de l'autonomie de l'établissement ?
- ⇒ Quel est le rôle des élu·es au Conseil d'Administration ? Quels sont les droits des élu·es au Conseil d'Administration ?
- ⇒ Comment agir efficacement à l'aide des textes réglementaires ?

#### YVELINES

- **Judi 18 novembre** au nouveau collège de Mantes la Jolie de 9h30 à 16h30

#### ESSONNE

- **Judi 18 novembre**, lieu à confirmer - informations à venir sur notre site

#### HAUTS-DE-SEINE

- **Judi 18 novembre** à la section académique d'Arcueil de 9h30 à 16h30

#### VAL-D'OISE

- **Judi 25 novembre** au lycée Jean-Jacques Rousseau de Sarcelles de 9h30 à 16h30

### Stage spécial « Nouveaux adhérents »

Ce stage sera l'occasion de découvrir les outils et le fonctionnement du SNES-FSU, ses mandats, ses militant·es. Cette journée permettra également de présenter le rôle du SNES-FSU dans la défense de nos métiers et de nos conditions de travail et de débattre.

- Où trouver les informations ?
- Qui contacter au SNES-FSU pour obtenir les réponses à mes questions ?
- Se faire accompagner par le SNES-FSU dans certaines démarches.
- Comprendre l'articulation des différentes sections SNES-FSU : S1, S2, S3 et S4.

**Mercredi 20 octobre de 9h30 à 16h30 à la section académique à Arcueil**



### Stage « INTER 2022 - Muter après la loi Fonction publique : toujours avec le SNES-FSU ! »

Tout comprendre sur les mutations inter-académiques :

- calculer son barème, comprendre le fonctionnement des mutations, connaître le calendrier précis et les modalités de recours, bénéficier des conseils du SNES-FSU...
- mais aussi mesurer les conséquences de la loi de Transformation de la Fonction publique qui a fait disparaître les prérogatives des CAPA et fait donc voler en éclats toutes les garanties collectives.

**Si vous demandez votre mutation dans une autre académie cette année ou si vous envisagez de le faire prochainement, votre participation à ce stage est essentielle !**

**Judi 25 novembre de 9h30 à 16h30 à la section académique à Arcueil**



# SNES-FSU Versailles PROGRAMME ET CALENDRIER DES STAGES 2021-2022



## Stage « Les outils, pour les débuts dans le métier »

L'année de stage est souvent lourde ; il est parfois difficile de prendre du temps pour s'informer et mener une réflexion sur son entrée dans le métier. Pourtant, dans le contexte actuel, où les injonctions se multiplient, où les réformes s'accumulent, il est indispensable de s'accorder quelques instants pour échanger collectivement sur les conditions d'entrée dans le métier.

La section académique propose donc un stage aux **néo-titulaires et aux personnels dans leur deuxième année d'enseignement** qui permettra d'aborder les questions suivantes :

- Bilan de l'année de stage : retour sur une année de formation, le rôle de l'INSPÉ
- Carrière et droits des personnels
- Reprendre la main sur son métier : comment faire face à la multiplication des prescriptions pédagogiques, comment analyser l'empilement des réformes...

Venez débattre de votre entrée dans le métier en participant au stage organisé :

**Jeudi 18 novembre de 9h30 à 16h30  
à la section académique à Arcueil**

## Stage « Entrer dans le métier » à destination des STAGIAIRES

Ce premier stage s'adresse à vous pour répondre à toutes vos interrogations sur vos conditions d'entrée dans le métier, de service et de rémunération, de mutation et de carrière.

**MATIN : Promotion, notation, mutation, titularisation, formation à l'INSPÉ... : connaître ses droits et obligations.**

- Que peut m'imposer un chef d'établissement ? À quelles autorisations d'absence ai-je droit ?
- Comment suis-je payé·e ? Comment suis-je promu·e ? Comment se déroulera ma carrière ?
- Quel est le rôle d'un syndicat en défense des collègues, de nos métiers et des enseignements ?

**APRÈS-MIDI : Votre première affectation, une information claire et essentielle.**

En tant que stagiaire, vous êtes participant·e obligatoire au mouvement national pour recevoir une affectation à titre définitif.

- Comment formuler ma demande de mutation ? Où puis-je muter ?
- Quelles sont les règles du mouvement ? Quels vœux formuler ?
- À quelles bonifications ai-je droit ?

Ce stage est animé par des commissaires paritaires nationaux et académiques du SNES-FSU, majoritaires dans les instances, reconnus pour leur expertise et leur efficacité dans la défense individuelle et collective de la Profession.

**Vendredi 26 novembre de 9h30 à 16h30  
à la section académique à Arcueil**

## Stage « TZR et politique de remplacement »



Nombreux sont les collègues qui débutent leur carrière sur zone de remplacement. Dans un contexte de déficit d'enseignants, de crise de recrutement, et de recours massif à des personnels précaires, les TZR, en nombre insuffisant, deviennent une

simple variable d'ajustement pour l'administration. Celle-ci cherche en effet à rentabiliser au maximum ces personnels titulaires, qui subissent affectations hors-zone, sur plusieurs établissements, se voient contraints à accepter des heures supplémentaires...

Le remplacement est un besoin permanent du Service public ; améliorer les conditions d'emploi des TZR, imposer le respect des statuts et du métier est indissociable de la défense et de la promotion d'un Service public d'Éducation ambitieux.

Pour sortir de l'isolement, connaître vos droits et savoir comment les faire respecter, participez au stage TZR de la section académique !

**Mardi 30 novembre de 9h30 à 16h30  
à la section académique à Arcueil**

## ... et bien d'autres !

« Animer une section syndicale dans son établissement », « Agir au CA - préparation de rentrée », « Mutations intra-académiques et titularisation » (stage spécial stagiaires), « Carrière et évaluation », stages académiques spécifiques aux CPE, AED, AESH, PsyEN, non titulaires... et stages spécifiques à des questions cruciales de l'actualité et des réformes (numérique, Éducation prioritaire, santé, rémunération, formation, Entrée dans le métier, Sécurité sociale...), voilà le programme que vous réservent comme tous les ans la section académique et les sections départementales du SNES-FSU Versailles au second semestre.

Cette année va encore être riche en combats à mener. N'hésitez plus et rejoignez-nous pour vous former et vous informer !

**Informations à suivre sur notre site  
[versailles.snes.edu](http://versailles.snes.edu)**



# COMMENT PARTICIPER AUX STAGES DE FORMATION SYNDICALE ?

## La formation syndicale, un droit pour tous !

Chaque enseignant dispose d'un droit à **12 jours par an** pour congés de formation syndicale avec traitement intégral.

Ce droit n'est assorti que d'une seule contrainte : le dépôt auprès du chef d'établissement d'une demande d'autorisation d'absence, **un mois au moins avant la date prévue du stage.**

Les stages du SNES et de la FSU sont ouverts aux syndiqués comme aux non syndiqués.

### LES MODALITÉS À REMPLIR :

#### 1) Déposer une demande d'autorisation d'absence **un mois** avant la date du stage :

Elle est de droit et ne peut vous être refusée. Le congé pour formation syndicale est rémunéré par l'employeur.

*Modèle d'autorisation d'absence ci-contre*

#### 2) Vous inscrire auprès de la section académique :

- soit dans l'espace adhérent à partir des articles sur notre site rubrique « stages et réunions »,

- soit en écrivant à [stages@versailles.snes.edu](mailto:stages@versailles.snes.edu) pour signaler votre inscription.

**PROGRAMMES, CALENDRIER, INFOS SUR LES STAGES**

Consultez régulièrement notre site  
[versailles.snes.edu](http://versailles.snes.edu)

### MODÈLE DE DEMANDE D'AUTORISATION D'ABSENCE

(À reproduire (1) et à remettre au chef d'établissement au moins **30 jours avant** le début du stage)

NOM et Prénom,  
Grade et Fonction,  
Établissement

Madame la Rectrice de l'Académie de Versailles  
Sous couvert de M. (2)

Conformément aux dispositions :

**(Si vous êtes titulaire) :** - de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 (art 34, alinéa 7) portant statut général des fonctionnaires et du décret 84-474 du 15 juin 1984 définissant l'attribution des congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du salaire,

**(Si vous êtes personnel non-titulaire) :** - de la loi n°82-997 du 23 novembre 1982 relative à l'attribution aux agents non titulaires de l'État du congé pour la formation syndicale, et du décret 84-474 du 15 juin 1984 définissant l'attribution des congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du salaire,

j'ai l'honneur de solliciter un congé du.....au.....(3) pour participer à un stage de formation syndicale.

Ce stage se déroulera à..... Il est organisé par la section académique/départementale (4) du SNES, sous l'égide de l'I.R.H.S.E.S., organisme agréé, figurant sur la liste des Centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (arrêté du 29 décembre 1999 publié au J.O.R.F. du 6 janvier 2000).  
Signature

(1) : Ce modèle est téléchargeable sur notre site [versailles.snes.edu](http://versailles.snes.edu)

(2) : Nom et fonction du Chef d'établissement cette demande devant parvenir par la voie hiérarchique.

(3) : Lorsque le stage dure plusieurs jours, ne marquer ici que les dates donnant lieu à demande d'autorisation d'absence.

(4) : Sélectionner la mention adéquate.

### NOS COORDONNÉES :

#### La section académique du SNES-FSU :

Adresse : 3, rue Guy Gouyon du Verger  
94112 Arcueil cedex  
Tél : 01 41 24 80 56  
Courriel : [s3ver@snes.edu](mailto:s3ver@snes.edu)

#### Le SNES 78

Adresse : 24 rue Jean Jaurès  
78190 Trappes  
Tél. : 01 30 51 79 57 ou 07 56 85 58 96  
Courriel : [snes78@versailles.snes.edu](mailto:snes78@versailles.snes.edu)

#### Le SNES 91

Adresse : Maison des Syndicats, 12 place des Terrasses  
91034 Évry Cedex  
Tél. : 06 88 98 42 14  
Courriel : [snes91@versailles.snes.edu](mailto:snes91@versailles.snes.edu)



Le SNES, pour agir ensemble **fsu**

#### Le SNES 92

Adresse : 3 rue Guy Gouyon du Verger  
94112 Arcueil Cedex  
Tél. : 07 60 40 31 66  
Courriel : [snes92@versailles.snes.edu](mailto:snes92@versailles.snes.edu)

#### Le SNES 95

Adresse : Maison des Syndicats - Cité artisanale,  
26 rue Francis Combe - 95000 Cergy  
Tél. : 01 30 32 46 14 ou 06 07 42 37 74  
Courriel : [snes95@versailles.snes.edu](mailto:snes95@versailles.snes.edu)